

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

Ail



EDITION MIDI-PYRENEES

N°1 – 9 février 2021

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
Occitanie



A retenir

DEVELOPPEMENT DES PLANTES

Compte-tenu des conditions froides et pluvieuses, l'entrée en croissance des plantes est plutôt lente.



DISPOSITIF D'OBSERVATION 2021

Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est un **bulletin d'information relatif à l'état sanitaire des cultures**, basé sur l'analyse d'observations de terrain et de facteurs de risque à un instant « t ». Il est conçu comme un **outil d'optimisation des stratégies de protection des cultures, incluant les mesures prophylactiques et les techniques de lutte alternative** contre les bio-agresseurs.

LE BSV AIL EN QUELQUES CHIFFRES :

- **3 bassins de production représentés** (Cadours, Lautrec, Lomagne) et **3 couleurs d'ail** (blanc, rose, violet)
- **7 structures engagées pour le suivi des parcelles et 10 observateurs**: les Chambres d'agriculture du Tarn et de la Haute-Garonne, le CEFEL, ALINEA Top Alliance, Arterris, la SICA Terre de Lomagne et Condichief. La Chambre d'agriculture du Tarn, supplée par la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, est chargée de l'animation du BSV Ail.
- **Près de 300 observations de parcelles réalisées tout au long de la campagne**. Le BSV est élaboré sur la base d'observations d'un réseau de parcelles (fixes et « flottantes ») construit pour être représentatif du territoire et adapté à la problématique phytosanitaire de la culture. Ces observations sont réalisées par des observateurs formés et selon un protocole harmonisé et validé.
- **13 bulletins édités en culture, et plusieurs « hors-série ».**

Mois	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb bulletins	2	2	3	3	1 + 2 « Hors-série »	1 « Hors-série »

OU LE CONSULTER ?

Le Bulletin de Santé du Végétal Ail est consultable gratuitement sur les sites :

- de la [Chambre Régionale d'agriculture d'Occitanie](#)
- et de la [Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt](#)

Vous pouvez également vous inscrire pour le recevoir directement par mail à chaque diffusion à l'adresse suivante : www.bsv.occitanie.chambagri.fr

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'Agriculture du
Tarn et de Haute-Garonne,
ALINEA, CEFEL, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF
Occitanie.



Action du plan Ecophyto pilotée par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité

RAPPEL !

LE LIVRET « PRODUIRE DE L'AIL EN OCCITANIE » EST EN LIGNE !

Ce livret pédagogique, élaboré par les partenaires des réseaux de surveillance biologique du territoire et DEPHY, présente un panorama des mesures prophylactiques et des techniques de lutte alternative pouvant être mises en œuvre contre les bio-agresseurs de l'ail.

Complet et richement illustré, ce guide propose également des témoignages d'agriculteurs et d'expérimentateurs sur plusieurs techniques innovantes.

Vous pouvez le télécharger gratuitement
[en cliquant > ici < !](#)



STADES PHENOLOGIQUES

Ail violet	Les plantations d' ail violet se sont globalement échelonnées entre le 15 octobre et le 15 novembre. Les stades observés s'étendent de 2 à 5/6 feuilles .
Ail blanc	Les plantations d' ail blanc se sont échelonnées entre le 15 octobre et début décembre. Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions, avec néanmoins des conditions de plus en plus sèches sur la fin de la période. Les stades observés vont du stade pointant au stade 4/5 feuilles , avec une moyenne à 2/3 feuilles.
Ail rose	Les plantations d' ail rose ont débuté début décembre dans de bonnes conditions et ont ensuite été interrompues par les pluies. Quelques fenêtres ont néanmoins permis de reprendre les plantations, qui se sont échelonnées jusqu'à la mi-janvier, dans des conditions souvent rendues plus difficiles par l'humidité des sols. Les stades observés vont de pointant à 2/3 feuilles .

Globalement, **l'entrée en croissance des plantes a été relativement lente compte-tenu des conditions froides de ce début d'année**. Ces conditions, associées à l'échelonnement des dates des plantations, font que les levées sont parfois hétérogènes pour les trois couleurs.

Plusieurs parcelles avec des **caïeux non recouverts** (« déchaussés) ont été observées sur les trois bassins : parcelles plantées en conditions plutôt sèches fin novembre/début décembre avec difficulté à refermer le rang, parcelles plantées après le 15 décembre en conditions humides difficiles, parcelles couvertes par l'eau suite aux pluies importantes de la semaine dernière (l'eau ayant découvert les caïeux en se retirant).

Sur ail violet, plusieurs parcelles avec le **bout des feuilles jauni** ont été signalées. Les températures froides et pluies excessives peuvent en être à l'origine.

ÉTAT GENERAL DES CULTURES

Pour ce BSV, 8 observateurs ont réalisé des observations sur 38 parcelles : 23 dans le Tarn, 8 dans le Tarn-et-Garonne, 4 en Haute-Garonne et 3 dans le Gers.

- **Penicillium** (*Penicillium sp.*)

Des symptômes de *Penicillium* ont été observés sur près de 60% des parcelles.

Dans la grande majorité des cas, les fréquences et intensités restent encore faibles (entre 1 et 6% des plantes atteintes, et sans impact actuellement sur la levée et le développement des plantes). Néanmoins, des cas de développement plus préoccupant de la maladie ont été signalés ponctuellement sur parcelles d'ail rose dans le Tarn (plants chétifs, manque de vigueur et retard de croissance qui pourraient impacter le développement des plantes si la maladie poursuit sa progression).

Globalement, les plantations réalisées du 20 novembre à début décembre (en conditions plus sèches avec des sols plus motteux et des chocs sur grains / certaines difficultés à refermer les rangs) semblent avoir été plus favorables. Il en est de même pour les plantations qui ont été retardées compte-tenu des pluies (délai entre l'égrenage et la plantation trop longs et/ou mauvaise conservation de la semence).

Évaluation du risque : Il n'existe aucune méthode de lutte directe contre le *Penicillium* et la lutte contre cette maladie est donc uniquement prophylactique.

Mesures prophylactiques : Une bonne préparation du sol, une bonne conservation de la semence, une plantation dans de bonnes conditions, le soin apporté lors des différentes étapes ou encore la propreté des machines et contenants sont les premiers leviers de lutte contre cette maladie. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de la production d'ail en Occitanie](#) (page 29 du guide / page 31 du PDF) !

- **Mouches du semis** (*Delia platura* et *Delia florilega*)

Au sein du réseau de parcelles suivies, des symptômes de mouches ont été signalés sur 4 parcelles d'ail violet (symptômes ponctuels : quelques plantes à l'échelle de la parcelle). Il s'agit de parcelles plantées précocement (début octobre) et à un stade déjà avancé (6 feuilles).

Évaluation du risque : Il n'existe actuellement aucune méthode de lutte directe contre la mouche et la lutte contre ce ravageur est donc uniquement prophylactique.

Mesures prophylactiques : Une plantation pas trop précoce (après le 1er novembre pour l'ail violet), la rotation, la destruction et l'enfouissement des résidus de cultures ou encore l'absence d'apport de fumier frais sont les premiers leviers de lutte contre ce ravageur. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de la production d'ail en Occitanie](#) (page 32 du guide / page 34 du PDF)

- **Autre**

Thrips : comme chaque année, la présence de thrips est signalée sur de nombreuses parcelles, et plus particulièrement dans le Tarn. Aucun symptôme sur feuillage n'est à ce jour observé.

Évaluation du risque : La nuisibilité des thrips en culture d'ail n'est pas avérée. Dans le Sud-Ouest, les niveaux de populations et de dégâts observés rendent la mise en place d'une lutte directe contre cet insecte exceptionnelle. Ponctuellement, en cas de forte pression à la parcelle combinée à un stade peu avancé des plantes et une croissance difficile, il convient tout de même de rester vigilant.

Techniques alternatives : Bassinage à plusieurs moments de la journée. En cas de forte infestation combinée à un démarrage difficile de la culture, des méthodes de lutte alternative homologuées en AB existent, pensez-y en priorité !

*Ne les confondez pas ! Le thrips *Aeolothrips intermedius* est quant à lui un auxiliaire de culture puisque ses larves sont prédatrices des thrips du tabac. Elles peuvent consommer jusqu'à 25 individus par jour ! Ce thrips est reconnaissable grâce à ses « rayures » blanches et noires sur les ailes. Pour plus d'informations sur les thrips, consultez le [Guide de la production d'ail en Occitanie](#) (page 33 du guide / page 35 du PDF)*

Limaces : la présence de limaces a été signalée ponctuellement dans le Tarn, sans conséquence pour la culture.

Prochain BSV Ail le jeudi 25 février 2021 !



Vous pouvez désormais recevoir par courriel dès leur parution, toutes les éditions du BSV en Occitanie, en vous inscrivant sur notre plate-forme d'abonnement.

Le Bulletin de Santé du Végétal est élaboré par nos experts pour vous apporter la meilleure analyse et vous aider à être plus réactif face aux aléas susceptibles de menacer vos cultures.

Abonnez-vous gratuitement aux bulletins de santé du végétal (BSV) :
<http://www.bsv.occitanie.chambagri.fr/>

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière Ail de la Chambre d'agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par les conseillers et techniciens des Chambres d'agriculture de Haute-Garonne, du CEFEL, de la coopérative ALINEA, d'Arterris et de la SICA Terre de Lomagne.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.